



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 juin 2009  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006)

#### **Note verbale datée du 17 juin 2009, adressée au Président du Comité par la Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies**

La Mission permanente du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006) et, se référant à la note verbale du 12 mai 2009, a l'honneur de faire savoir ce qui suit.

Le Royaume-Uni a appliqué les dispositions de l'alinéa d) du paragraphe 8 de la résolution 1718 (2006) au moyen du règlement 2958/2006 et du règlement (CE) n° 389/2009 de la Commission, du 12 mai 2009, modifiant le règlement (CE) n° 329/2007 du Conseil concernant des mesures restrictives à l'encontre de la République populaire démocratique de Corée\*. Les sanctions imposées par l'Organisation des Nations Unies ont également été appliquées dans les territoires d'outre-mer au moyen du décret SI 2006/3327 de 2006 sur la Corée du Nord et les territoires d'outre-mer tel que modifié.

---

\* Les instruments juridiques susmentionnés peuvent être consultés dans les archives du Secrétariat.

